

N°ENV/2023/48

Département de l'Yonne

Communauté de Communes
du JovinienEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	21 juin 2023	Nombre de conseillers communaux Effectif légal : 49 En exercice : 49 Présents : 38 Votants : 49
Date d'affichage de la convocation :	21 juin 2023	

Séance du 28 juin 2023.

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le vingt-huit juin deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, à la salle des Champs Blancs, à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS:

M. Philippe PETIT, Mme Evelyne TRESCHARTES, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, Mme Christine LEMOINE, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Dominique AUBERGER, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS, M. Kévin AUGÉ, Mme Laurence MARCHAND, M. Richard ZEIGER, Mme Linda GUEDJALI, Mme Bernadette MONNIER, M. Bernard MORAINÉ, Mme Michèle BARRY, M. Jean-Yves MESNY, M. Éric APFFEL, Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, M. Hassan LARIBIA, Mme Dorothée BRICOUT, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Guy AVENIA, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Francis BOURSIN, M. Xavier MARQUIS, Mme Olga LIGAULT, Mme Isabelle CLAUDET, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Bruno JAN, M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

M. Didier MOREAU, pouvoir à Mme Isabelle CLAUDET
Mme Florence SYLVESTRE, pouvoir à M. Philippe PETIT
Mme Catherine DECUYPER, pouvoir à Mme Evelyne TRESCHARTES
M. Cyril HAGHEBAERT, pouvoir à Mme Christine LEMOINE
M. Mohammed BELKAID, pouvoir à M. Bernard MORAINÉ
Mme Elisabeth LEFEVRE, pouvoir à Mme Anne MIELNIK-MEDDAH
M. Thierry LEAU, pouvoir à Mme Dorothée BRICOUT
M. Nicolas DEILLER, pouvoir à M. Patrice CHASSERY
Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, pouvoir à M. Nicolas SORET
Mme Valérie SUBRENAT, pouvoir à M. Xavier MARQUIS
M. Gilles-Maxime POIBLANC, pouvoir à M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT

SECRETARE DE SEANCE : Laurence MARCHAND

Objet : MODIFICATION DU PRIX DE VENTE DES COMPOSTEURS.

ENV/2023/48

Conseil communautaire du
28 juin 2023

Objet : MODIFICATION DU PRIX DE VENTE DES COMPOSTEURS.

CONSIDÉRANT que la Communauté de Communes du Jovinien propose une offre de composteurs individuels aux usagers dans une démarche de réduction des déchets verts,

CONSIDÉRANT que la Communauté de Communes du Jovinien ne dispose plus de composteurs d'un volume de 350L,

CONSIDÉRANT que la Communauté de Communes du Jovinien doit participer à un groupement de commande d'ici fin 2023 / début 2024 pour l'achat de composteurs individuels dans le cadre de la mise en place du tri à la source des biodéchets à compter du 1^{er} Janvier 2024,

CONSIDÉRANT la nécessité de passer une nouvelle commande de composteurs (environ 60) afin de pouvoir répondre aux demandes des usagers sur 2023 et début 2024,

CONSIDÉRANT que l'achat de ces composteurs individuels n'est plus subventionné par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME),

CONSIDÉRANT l'augmentation des tarifs d'achat,

CONSIDÉRANT que la Communauté de Communes du Jovinien souhaite le maintien d'un prix compétitif et attractif de vente des composteurs individuels,

CONSIDÉRANT que la Communauté de Communes du Jovinien souhaite prendre à sa charge 25% du prix d'achat des composteurs individuels,

<u>Prix d'achat et de revente à partir de 2023</u>	<u>Composteur de 350L</u>
Prix d'achat en €HT	66,67 €
Prix d'achat en €TTC	80,00 €
Prise en charge par la CCJ	25%
Prix de vente proposé en € TTC à partir de 2023	60,00 €

VU la commission des finances et la conférence des Maires du lundi 12 juin 2023,

Vu l'exposé du vice-Président,

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

APPROUVE la commande de nouveaux composteurs individuels,

APPROUVE le taux de prise en charge par la Communauté de Communes du Jovinien, soit 25 % du prix d'achat des composteurs individuels,

FIXE le prix de vente des composteurs individuels d'un volume de 350L à 60 € TTC,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer toutes les pièces administratives relatives à ce dossier.

Pour copie conforme,
Le Président,

Nicolas SORET



Pour copie conforme,
Le Secrétaire de séance,

Laurence MARCHAND